

le maintien de cette situation défavorable, sans leur offrir de compensation et sans enquêter sur les inconvénients dont ils souffrent, nous ne travaillons certes pas avec succès à l'avancement des Indiens.

J'estime donc qu'il y aurait lieu d'établir une commission des réclamations analogue à celle qu'on a instituée aux États-Unis. Si l'on ne se propose pas d'y pourvoir dans le bill qui doit nous être soumis bientôt, je tiens à dire au ministre, en toute sincérité, entre Canadiens qui peuvent se comprendre, qu'il se doit d'étudier la question sans plus de retard.

Une autre question, celle de l'instruction, mérite notre attention. Je suis sûr qu'on a soumis au ministre maintes observations au sujet de l'enseignement chez les Indiens. Si le projet de loi pourvoit...

L'hon. M. Harris: Je ne veux pas interrompre le député mais je tiens à rappeler que les crédits de mon ministère, en ce qui regarde les affaires indiennes, n'ont pas encore été examinés. Le député ne pourrait-il pas attendre à plus tard cette semaine ou au début de la semaine prochaine pour traiter cette question de l'instruction lorsque le crédit pertinent sera mis en délibération. Je sais qu'il tient à ce que l'État s'occupe de l'instruction des Indiens mais, lorsqu'il aura pris connaissance du bill, il constatera, je crois, que nous y pourvoyons.

M. Blackmore: Tant mieux. La Chambre ne perdra rien en me permettant de consacrer quelques instants à cette question. Je n'ai pas l'intention de parler longuement mais je tiens à formuler quelques remarques à propos des Indiens. Je crois bon de préparer le ministre aux observations que je formulerai peut-être au moment de l'examen de ses crédits. Quoi qu'il en soit, quelques mots sur le problème de l'instruction ne nuiront à personne. Nous savons que, sous divers rapports, ce sont surtout les institutions religieuses qui se sont occupées d'enseigner aux Indiens dans les réserves. Je n'ai aucun grief contre les associations religieuses, comme telles, mais je constate que des Indiens ne tiennent pas à faire instruire leurs enfants dans des institutions religieuses. La réserve que je représente compte deux magnifiques écoles, dont l'une est catholique et l'autre anglicane. Elles sont administrées de façon très efficace par ceux qui en ont la gestion, mais plusieurs Indiens de cette réserve ne veulent pas que leurs enfants soient sous l'influence religieuse de l'une ou l'autre de ces institutions. A titre de citoyens du Canada, ils ont assurément droit de faire instruire leurs enfants dans une école non

confessionnelle ou laïque. Jusqu'ici, aucune disposition ne leur permet d'agir à leur guise. C'est une question grave.

Je ne tiens qu'à dire quelques mots à ce sujet mais, si nous voulons préparer les Indiens à devenir les citoyens de demain, comme nous le désirons à l'égard de nos fils et de nos filles, nous devons nous assurer de procurer aux enfants indiens une éducation complète. Voilà mon deuxième point.

Comme troisième point,—j'espère que le bill y pourvoit,—je tiens à soutenir que nous devons sans délai assurer la bonne alimentation des Indiens qui demeurent dans les réserves. Cette question relève plutôt du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Je suis sûr qu'il étudie sérieusement le problème, mais en supposant que les deux jeunes et brillants ministres collaborent et reçoivent l'entier appui de la Chambre et du Gouvernement en vue de la réalisation de ce programme, ils auront tout juste l'appui nécessaire pour s'acquitter des responsabilités qu'ils ont assumées lorsqu'ils ont entrepris d'assurer l'alimentation convenable des Indiens. S'ils ne sont pas convenablement alimentés, les Indiens contracteront toutes sortes de déficiences. Aujourd'hui les hommes se préoccupent beaucoup d'alimentation. Nous savons tous à quel point il importe de nous bien nourrir. Quelle chance l'Indien ordinaire a-t-il de se bien nourrir lorsqu'il lui est presque impossible d'obtenir au Canada assez de vivres pour subsister. Il faudra donc rédiger avec beaucoup de soin une disposition à cette fin, si nous voulons que les Indiens de la prochaine génération soient en mesure de s'acquitter de leurs devoirs de citoyens.

Les Indiens devraient bénéficier de la pension de vieillesse et des autres mesures analogues. Advenant l'emploi d'une telle méthode, il faudra adopter une disposition visant à leur assurer une alimentation suffisante. Je n'ai qu'un mot à ajouter. J'espère que le bill à l'étude prévoit ce que nous pouvons appeler le relèvement économique des Indiens. Nous, les citoyens ordinaires, trouvons la vie assez rude à notre époque. Il n'est pas toujours facile de nous adapter à notre milieu, d'y gagner notre vie. Pourtant, comparativement à l'Indien, nous y avons été admirablement bien préparés. Du point de vue physique et spirituel, nous sommes admirablement bien équipés, au regard de l'Indien, mal nourri toute sa vie. Si nous-mêmes nous trouvons la lutte très dure, quelles perspectives s'offrent à l'Indien? Pourra-t-il jamais soutenir la lutte, s'établir et pourvoir aux besoins de sa famille.